

De : cedric ca

Envoyé : jeudi 4 novembre 2021 08:34

À : Accueil urbanisme <accueil.urbanisme@communautesoragout.fr>

Objet : Enquête publique projet de déclassement de "réservoir majeur de biodiversité"

A l'attention de Mr Henri Garrigues, enquêteur public.

Monsieur,

L'humanité, se trouve aujourd'hui acculée, par occultation, à résoudre dans l'urgence, plusieurs problématiques majeures menaçant son confort et sa pérennité:

- crise énergétique annoncée.
- aridification des sols accompagnée d'un réchauffement climatique.
- perte de biodiversité, notamment de prédateurs, induisant la prolifération des agresseurs et ravageurs.

Aujourd'hui, on nous propose de répondre à la première question par l'implantation d'éoliennes, malheureusement au détriment des deux autres.

En effet, et à la plus grande surprise, on se propose tout simplement de dés-étiqueter un territoire de la mention "réservoir de biodiversité", et ce afin de pouvoir, comme il nous est expliqué, aller y couler du béton en paix.

Notez qu'il aurait pu être proposé une forme de compensation, comme il est aujourd'hui à la mode, de notre impact sur la dite biodiversité en lui offrant un protectorat alternatif.

Mais il n'en est rien.

Sûrement, l'intellect aura immédiatement perçu l'incohérence et l'impossibilité à contraindre la faune à adopter cet éventuel espace. De même, il aura rapidement intégré

les coûts prohibitifs du déplacement des végétaux...

Ou bien alors dans ce contexte, l'occultation et l'aveuglement auront inéluctablement conservé les places prépondérantes qui auront toujours été les leurs jusqu'alors.

Quoi qu'il en soit il est bien important de noter les avis critiques et défavorables fournis par les instances en charge de la protection environnementale. Ceux-ci devraient, être repris par le parc régional du haut Languedoc, dont l'objet est d'assumer cette mission au nom de ce territoire dont il est le garant.

Parc et réservoir sous entendent des notions de refuge. Il est d'ailleurs inscrit dans l'objet des parcs régionaux Français de "respecter l'environnement et contribuer au renforcement de sa richesse".

Doute et renforcement sont incompatibles, d'autant que l'on aura peut être dans cette notion de coup par coup dépassé les seuils critiques.

Nous ne pourrions néanmoins que nous interroger sur l'impartialité des "jugements" et raisonnements hâtifs du cabinet conseil EVEN venant distordre ces avis et principes.

NB: Une autre atteinte à la biodiversité et à la photosynthèse est en cours sur ce territoire, mais sans qu'il ne fût nécessaire d'en consulter l'opinion, puisque l'on se propose, aussi, de créer un "parc solaire" sur une parcelle "laissée à l'abandon" sur la commune de Cambounet sur le Sor.

Ne possède-t-on pas assez de parking dans cette communauté de communes pour être contraint à s'octroyer le droit à aller massacrer les espaces que la nature réussit péniblement à reconquérir ?

Pour la forme, nous ne pouvons que déplorer l'absence de reprise des informations de modalités détaillées sur l'enquête publique dans les supports usuels de communication de la commune de Massaguel (bulletin et site municipal).

Merci de prendre en considération cette analyse.

Cordialement

Cédric Cabrol